

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
25 février 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 03 mars à 19 heures 00 minutes,

Le Conseil Municipal de DOUDEVILLE légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M. DURECU Daniel, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents : M. DURÉCU, Mme ANDRE S., M. LOSSON, Mme ANDRÉ C., M. ORANGE, Mme FICET, M. MOGIS, Mme DUTERTRE, M. BELLIERE, M. MOSSU, Mme NOËL, M. LEFEBVRE, Mme CUADRADO, M. DUTHOIT, M. LE BOULCH, Mme DUMONTIER.

EN EXERCICE 19

Conseillers municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

PRESENTS 16

VOTANTS 19

Absents :

Absents excusés : Mme LE JEUNE, Mme DUARTE, Mme RAIMBOURG-GAROT

Pouvoirs : Mme LE JEUNE a donné son pouvoir à M. ORANGE
Mme DUARTE a donné son pouvoir à M. LOSSON
Mme RAIMBOURG-GAROT a donné son pouvoir à Mme CUADRADO

M. LE BOUCH a été élu Secrétaire.

N°07/03/22

APPROBATION DE LA REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE DOUDEVILLE

Vu le Code de l'urbanisme, notamment l'article L153-34,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 février 2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

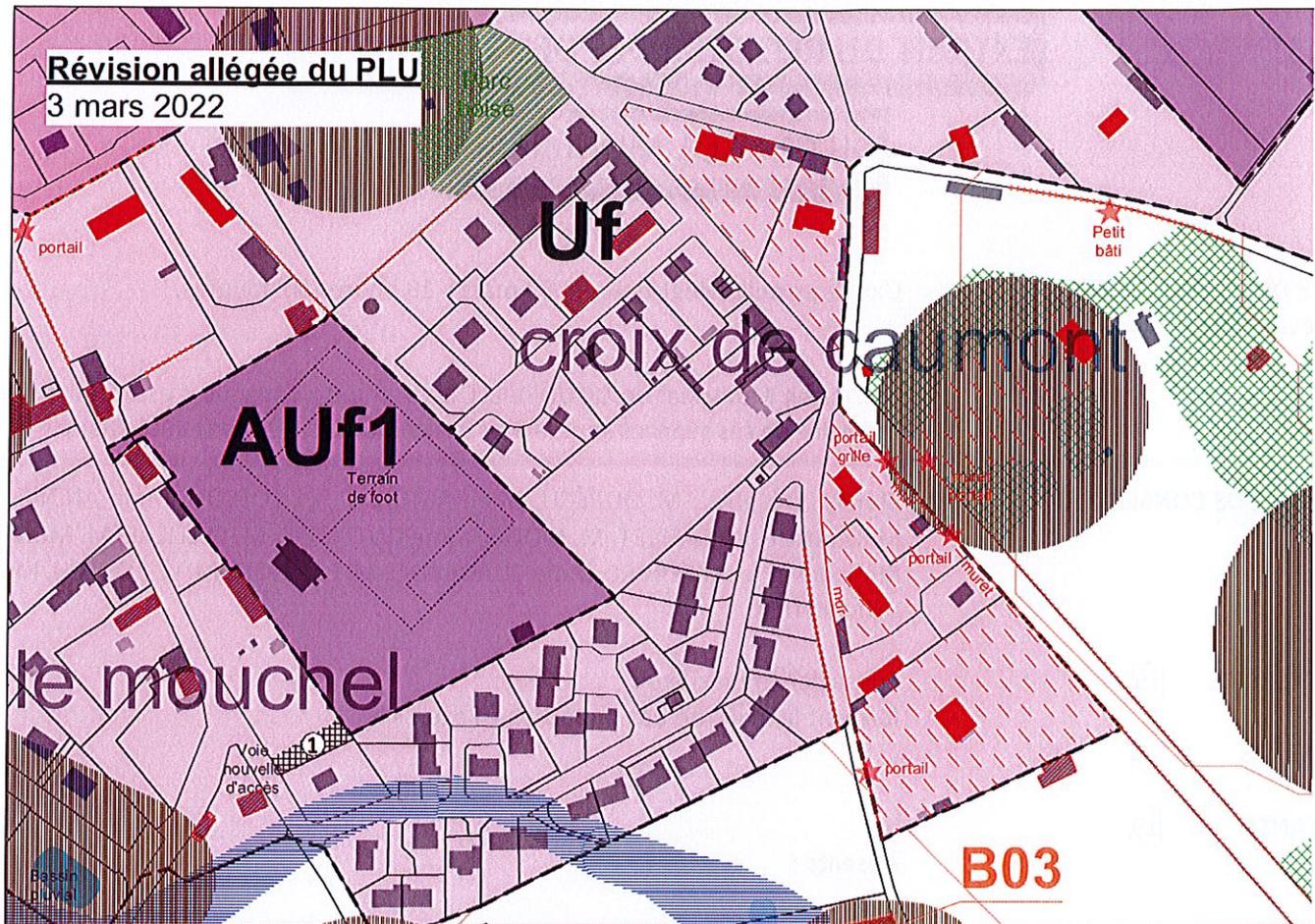
Vu la délibération en date du 8 avril 2021 décidant de prescrire une révision allégée du plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté en date du 27 octobre 2021 soumettant à l'enquête publique le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Doudeville,

Vu la décision de la Mission régionale d'autorité environnementale de ne pas soumettre le dossier à évaluation environnementale

Vu l'examen conjoint des personnes publiques associées, les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur, ainsi que les réponses apportées par la commune dans le procès-verbal en date du 23 décembre 2021

Afin de permettre la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), pour notamment la concrétisation du projet SEMINOR d'habitat locatif Rue Henri Delanos, présentée au public le jeudi 24 février 2022, il est demandé aux membres du Conseil municipal de statuer sur l'opportunité d'approuver la révision allégée du PLU.



Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. DURECU rappelle que le PLU à vocation à être évolutif et que, selon notamment l'étude portée par l'EPFN, il est très probable qu'il soit de nouveau révisé de manière plus globale.

Présents : 16

Exprimés : 19

Pour : 16

Contre : 3 (Mme CUADRADO, M. DUTHOIT et Mme RAIMBOURG-GAROT)

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, par 16 voix pour et 3 abstentions, acceptent :

1) d'approuver la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Doudeville telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

2) que le Plan Local d'Urbanisme révisé sera tenu à la disposition du public :

- à la mairie de Doudeville, les :
- Lundi, mercredi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Mardi, jeudi, samedi de 9h00 à 12h00
- à la préfecture de Rouen.

3) que la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois et que mention sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

4) que la présente délibération sera notifiée, avec un exemplaire du Plan Local d'Urbanisme mis en compatibilité approuvé :

- à Monsieur le préfet de la Seine-Maritime
- à Monsieur le directeur départemental de l'équipement.

5) que le Plan Local d'Urbanisme révisé sera téléversé sur le Géoportail de l'Urbanisme.

6) que la présente délibération sera exécutoire :

- après transmission au préfet, téléversement sur le Géoportail de l'Urbanisme et accomplissement des mesures de publicité précisées au paragraphe 3 ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

M. DURECU Daniel

ACTE RENDU EXECUTOIRE

17 MARS 2022

Après dépôt en Préfecture : 17 MARS 2022

Et publication ou notification :

